



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 e) de l'ordre du jour

**Application de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification dans les pays
gravement touchés par la sécheresse
et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

Réunion de haut niveau sur la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport présenté par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, dans la perspective de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, prévue pour le 20 septembre 2011 au Siège, en application de la résolution 65/160 de l'Assemblée générale.



**Rapport du secrétariat de la Convention
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
dans les pays gravement touchés par la sécheresse
et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.	4
II. Désertification, dégradation des sols et sécheresse : le tableau.	4
A. La dégradation des sols et la sécheresse ont une dimension mondiale et touchent tous les écosystèmes.	4
B. Les zones arides s'agrandiront considérablement dans les décennies qui viennent.	5
C. La question de la préservation des terres productives est devenue une question mondiale.	5
D. Gestion durable des terres et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.	6
E. Pour satisfaire les besoins de l'humanité, il faut évaluer et surveiller les ressources et les capacités terrestres à tous les niveaux.	6
III. La corrélation pauvreté-désertification, dégradation des sols et sécheresse.	7
A. La dégradation des sols, cause et conséquence de la pauvreté mondiale.	8
B. Les sécheresses ont sur les pauvres un effet disproportionné.	8
C. Le milliard oublié : la prévalence de la pauvreté est pire dans les zones arides.	9
D. Désertification, dégradation des sols et sécheresse : gestion des risques.	10
E. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et condition de la femme : les femmes portent la charge de la dégradation des sols mais elles offrent des solutions.	10
F. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et croissance économique.	11
IV. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et développement durable.	11
A. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse provoquent l'insécurité alimentaire.	12
B. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse ont des coûts économiques, sociaux et écologiques.	12
C. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse sont un obstacle majeur au progrès dans les pays les moins avancés.	13
D. Comprendre la dimension économique et les incidences sociales de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse.	13
E. S'attaquer à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse est un des meilleurs moyens d'atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.	14

F.	La gestion durable des terres peut mondialement avoir des avantages importants pour le piégeage du carbone et la protection de la biodiversité.	15
G.	L'amélioration des politiques de gestion durable des sols suppose une base scientifique plus rigoureuse.	15
V.	Dimensions politiques de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse ...	16
A.	Les buts ultimes de la gestion durable des sols sont d'améliorer le bien-être économique et social des populations touchées, de soutenir les services écosystémiques et de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques.	16
B.	Le financement de la gestion durable des sols devrait inclure les investissements du secteur privé.	17
C.	Les cinq conditions du succès des politiques visant à accélérer la gestion durable des sols.	17
D.	Le système des Nations Unies face aux zones arides.	20
VI.	Faire face à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse.	21
A.	Vers des bienfaits mondiaux.	21
B.	Composants de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.	21
C.	Élargir le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention.	22
D.	Rio +20 : une occasion de jeter les bases de la gestion durable des sols.	22
E.	Améliorer le cadre du quatrième objectif de la Stratégie décennale de la Convention : mobiliser des ressources en faveur de sa mise en œuvre.	23
F.	Renforcer l'assise scientifique de la Convention et favoriser l'établissement d'une autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.	23
G.	Profiter de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification pour plaider la cause de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.	24
H.	Prévoir une réponse intégrée du système des Nations Unies aux questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse.	24
VII.	Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.	24

I. Historique

1. Par sa résolution 65/160, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, avant le débat général de sa soixante-sixième session, une réunion de haut niveau d'une journée sur le thème de la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. À l'alinéa e) du paragraphe 11, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir pour la réunion un document d'information, qui est présenté ici.

2. Le document situe la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans leur contexte mondial compte tenu des dimensions intersectorielles de ces questions et des liens étroits entre elles et les problèmes des changements climatiques, de la biodiversité, de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la sécurité alimentaire, de la paix et de la sécurité, des migrations forcées, de la réduction des catastrophes naturelles et de la gestion de l'eau, entre autres. On soutient ici qu'il est primordial de s'attaquer à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse pour trouver des solutions durables à de nombreuses crises mondiales, d'où la nécessité urgente de donner plus d'importance à ces questions sur la scène internationale.

II. Désertification, dégradation des sols et sécheresse : le tableau

La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse sont des problèmes mondiaux : l'avenir de l'humanité dépendra de sa gestion judicieuse de l'impact croissant qu'elle a sur la terre et les sols

A. La dégradation des sols et la sécheresse ont une dimension mondiale et touchent tous les écosystèmes

3. La dégradation des sols est la perte à long terme de la fonction et des services de l'écosystème dont dépend l'existence humaine, causée par des perturbations dont ce système ne peut se remettre sans aide. Le problème est traditionnellement considéré comme étant le plus pressant dans les zones arides, semi-arides et sèches et subhumides du monde – généralement dites « zones arides » – où la dégradation des sols est dénommée désertification. L'analyse de 23 ans de données de télédétection révèle une tendance à la décroissance du rendement des sols sur environ 24 % des terres mondiales, à raison de près de 1 % par an. Plus de 50 % des terres agricoles sont légèrement à gravement dégradées. La perte des terres arables serait de 30 à 35 fois son taux historique. La dégradation des sols en dehors des zones arides représente 78 % de son total et il est indubitable que c'est un problème mondial pour les pays tant développés qu'en développement.

4. La désertification et la dégradation des sols se produisent de diverses manières : érosion, détérioration de leur biologie et perte de la végétation naturelle. Les forces qui provoquent l'usage non viable des terres sont les politiques agricoles, la gouvernance foncière et la régulation des marchés. Les résultats en sont le déclin des récoltes, de la collecte du bois de chauffage et les ressources en eau.

5. Les systèmes écologiques et économiques sont aussi perturbés par la sécheresse, phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations sont bien inférieures aux niveaux normaux enregistrés. Comme la dégradation des sols, elle a lieu un peu partout dans le monde, même dans les régions humides : c'est une période sèche par rapport à la moyenne locale. À la différence de l'aridité permanente des zones arides, la sécheresse est temporaire mais ces zones y sont elles-mêmes aussi sujettes car leur pluviosité se ramène à quelques ondées.

B. Les zones arides grandiront considérablement dans les décennies à venir

6. Il est probable que les écosystèmes touchés par l'aridité croissante grandiront selon les prévisions du réchauffement mondial. Depuis le milieu du XX^e siècle, l'aridité mondiale et les zones de sécheresse se sont fortement accrues, tendance particulièrement marquée dès 1980, le réchauffement rapide de l'atmosphère ayant alors fortement contribué à l'assèchement mondial. Une aridité encore plus forte et des sécheresses persistantes et sévères sont attendues d'ici à 20 à 50 ans dans presque toute l'Afrique, en Europe méridionale et au Moyen-Orient, en Australie, en Asie du Sud-Est et dans presque toute l'Amérique du Nord et du Sud. Pour un très grand nombre de personnes les incidences en sont claires. Les stratégies de réaction et d'adaptation rapides, accompagnées de plans effectifs de gestion de la sécheresse et de réduction du risque de catastrophe doivent donc être très prioritaires.

7. La sécheresse peut affecter profondément les écosystèmes, l'agriculture, les ressources en eau, les sources d'énergie et le bien-être des populations. Ses effets peuvent être exacerbés par la désertification et la dégradation des sols. C'est ainsi que la mauvaise gestion des terres cultivables peut aggraver l'érosion et les tempêtes de poussière, ce qui accentue les effets de la sécheresse sur la production alimentaire.

C. La question de la préservation des terres productives est devenue une question mondiale

8. Les terres productives se raréfient. La croissance démographique, les changements climatiques, la dégradation des sols et l'expansion des villes alourdissent la pression sur les ressources en terres productives et en eau. Parallèlement, la concurrence visant ces terres augmente en raison de la demande croissante d'aliments, de fourrage et de denrées agricoles à usage industriel et énergétique. La flambée des ventes foncières et des baux fonciers à long terme dans les pays en développement, est un indice de ce que la terre est devenue un problème mondial.

9. Une autre raison impérieuse pour envisager la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans leur contexte mondial tient au lien entre la dégradation des sols et deux autres graves questions de l'évolution mondiale de l'environnement : les changements climatiques et la perte de la biodiversité. La terre est intimement liée à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation et sa gestion durable offre un outil pour l'une et l'autre. L'entretien et la défense des écosystèmes terrestres contribuent à la conservation de la biodiversité et la gestion

durable des terres – y compris leur restauration et leur remise en état –remplace de manière viable la déforestation et le boisement.

10. Aggravées par la pauvreté et l'inégalité, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse peuvent alimenter l'insécurité politique et les conflits. La concurrence aiguë pour les ressources vitales rares (eau et terres productives) dans le contexte de la pauvreté chronique rend sujettes aux conflits les zones touchées. Le fait que les zones arides sont une des régions du monde les plus sujettes aux conflits n'est probablement pas fortuit : en 2007, 80 % des grands conflits armés y ont eu lieu.

11. La sécheresse et la dégradation des sols chassent les habitants de leurs terres, créant des migrants économiques et des réfugiés écologiques. Les migrations temporaires sont depuis longtemps un élément important de la subsistance des ruraux en période difficile mais le nombre de ceux qui émigrent et restent plus longtemps à l'étranger ne fait que croître. Or, ces migrants risquent de nuire à la stabilité politique et économique locale, régionale et internationale.

D. Gestion durable des terres et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

12. L'envers des synergies de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse est que l'action visant la gestion durable des terres sert aussi à attaquer d'autres problèmes mondiaux. Le monde a remarqué vers 1970 les effets dévastateurs de la désertification et de la sécheresse dont on peut dire qu'ils auront été la première question écologique mondiale lorsque leurs effets en Afrique sahélienne ont provoqué des appels à l'action internationale. Sur le plan politique, il en est sorti une série d'initiatives qui ont abouti à la Convention sur la lutte contre la désertification – l'une des trois conventions de Rio convenues en 1992 – ratifiée depuis par 194 parties.

13. Bien des choses ont changé depuis près de 20 ans qu'a eu lieu la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle aura transformé l'idée que se fait la société de l'environnement naturel global : au lieu de ne voir en la nature guère plus qu'une ressource, on en est venu à la concevoir comme un écosystème mondial qui entretient la vie tout en recélant des ressources. Cette conception est désormais incontestée. Avec elle, on en est venu à admettre communément que les changements écologiques d'origine humaine et leurs conséquences pour le bien-être de l'humanité et des écosystèmes sont des questions de développement fondamentales.

E. Pour satisfaire les besoins de l'humanité, il faut évaluer et surveiller les ressources et les capacités terrestres à tous les niveaux

14. Seul instrument international exécutoire visant la gestion durable des terres, la Convention sur la lutte contre la désertification exige de toutes les parties qu'elles se chargent, par des investissements politiques, concrets et financiers, de l'entretien des terres productives par l'amélioration des écosystèmes touchés et des conditions de vie des populations.

15. Il est admis que la désertification et la dégradation des sols sont un problème de proportions mondiales, tant pour l'environnement que pour le développement. Du point de vue scientifique, l'accent exclusif mis sur la dégradation des sols dans les zones arides n'est plus justifié. L'isoler de celle qui a lieu ailleurs s'est avéré nuisible aussi au niveau national car, d'une part, la plupart des pays touchés ont des zones arides et des zones non arides et, d'autre part, elle dépasse les frontières.

16. Depuis 10 ans, on en est venu à voir la portée de la Convention sous un nouveau jour où, à la priorité accordée aux zones arides se joint la reconnaissance de ce que les outils et politiques suggérés par la Convention sont mondialement applicables à la gestion durable des terres. Bien que, dans la Convention, on distingue les parties touchées des parties indemnes, il est prudent que toutes s'impliquent activement, car un pays qui n'est pas immédiatement touché par la désertification en subira à coup sûr les effets par le biais de questions connexes : changements climatiques, insécurité alimentaire et migrations causées par l'environnement.

17. En juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) sera axée sur les économies vertes dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et du cadre institutionnel futur du développement durable. Le moment est venu de plaider la cause de la gestion efficace des ressources naturelles, élément central de l'économie verte, de la lutte contre la pauvreté et de la viabilité de l'environnement mondial.

18. Un plan et un cadre stratégiques décennaux pour épauler la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) ont été adoptés en 2007 à la huitième session de la Conférence des Parties (décision 3/COP.8). On y trouve quatre objectifs stratégiques, dont trois ont désormais des cadres opérationnels. La Stratégie est un document essentiel pour la mise en œuvre de la Convention. Elle offre un cadre qui saisit la vision à long terme des parties, reflétant leur consensus sur les facteurs (finance, politique, développement des capacités, mobilisation et assise scientifique) qui permettront d'atteindre les cibles de la Convention. Il serait utile de réfléchir sur les progrès accomplis et les obstacles qui gênent encore sa mise en œuvre.

19. Après la huitième session de la Conférence des Parties, la Convention est entrée dans le domaine de la mesurabilité s'agissant des indicateurs d'impact et de performance en évoluant vers une méthode de gestion axée sur les résultats. À leur neuvième session, en 2009, les parties ont décidé d'utiliser une série normalisée d'indicateurs de performance pour les rapports et ont défini 11 indicateurs pour évaluer l'impact de la désertification. Les deux indicateurs d'impact obligatoires – changements dans l'état de la couverture végétale et proportion de la population vivant au-dessus du seuil de la pauvreté – et les neuf indicateurs d'impact facultatifs figureront pour la première fois dans les rapports de 2012.

III. La corrélation pauvreté-désertification, dégradation des sols et sécheresse

La gestion durable des terres a un effet positif sur la croissance économique et l'élimination de la pauvreté dans le monde entier

20. Pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse, la Convention sur la lutte contre la désertification est le point focal et la référence

normative du monde. Sa concrétisation à tous les niveaux par tous les acteurs et toutes les parties prenantes est donc une stratégie sensée et digne d'être suivie. La dégradation des sols affecte dans le monde 1,5 milliard de personnes dont la subsistance dépend directement de l'exploitation de zones dégradées et elle est étroitement liée à la pauvreté : 42 % des personnes très pauvres (contre 15 % qui ne le sont pas) vivent dans ces zones.

A. La dégradation des sols, cause et conséquence de la pauvreté mondiale

21. Les problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse sont d'ordre mondial car ces deux dernières ont lieu dans presque tous les écosystèmes. Ces questions se posent donc dans tous les pays mais elles y affectent les pauvres avec une acuité particulière. Beaucoup de ruraux dépendent directement de leurs ressources naturelles pour subsister, de sorte que toute détérioration de ces ressources par la désertification, la dégradation des sols, et/ou la sécheresse a des effets directs sur le bien-être.

22. Les liens entre la dégradation des sols et la pauvreté se renforcent mutuellement. Selon l'hypothèse de « l'engrenage », certains ménages pauvres sont obligés pour survivre d'amenuiser leurs ressources, mais cette dégradation les appauvrit encore car les terres dégradées réduisent progressivement les rendements et les revenus agricoles. Or, même si les pauvres voient la nocivité de ces actions pour leurs intérêts à long terme, leur misère ne leur laisse pas le choix.

B. Les sécheresses ont sur les pauvres un effet disproportionné

23. Il ressort de plusieurs études que, lors d'une sécheresse, les ménages ruraux les plus pauvres subissent des pertes de revenus agricoles proportionnellement plus lourdes que celles des ménages les plus riches. Certes, les pertes dues à la sécheresse sont d'ordinaire compensées par la vente des avoirs restants mais, après une catastrophe naturelle, les prix sont souvent déprimés car nombre de personnes vendent leurs possessions en même temps, ce qui nuit à l'efficacité de cette méthode, notamment s'agissant du bétail ou même d'autres possessions dans les zones rurales et lointaines où l'accès aux marchés est limité.

24. La réduction des revenus ou de la consommation causée par la sécheresse a souvent des répercussions négatives sur d'autres aspects du bien-être et du développement. Dans les pays où le statut socioéconomique des femmes est bas, les sécheresses catastrophiques peuvent intensifier les tendances à la discrimination et rendre les femmes plus vulnérables. La sécheresse peut émacier les rurales sans nuire à la santé des hommes. Dans les villages où elle sévit, la santé des enfants peut s'en ressentir à long terme par le rachitisme et l'arriération mentale.

25. La plupart des effets de la sécheresse sur les ménages ruraux pauvres se font sentir par sa nocivité pour la quantité et la qualité de la production alimentaire. La dégradation des sols a, sur la nutrition et la santé humaines, des effets indirects semblables et elle est à la fois distincte et solidaire de la sécheresse. Lorsqu'on étudie les grandes options politiques, il faut viser à renforcer les mesures de sécurité alimentaire qui favorisent la production par les peuples autochtones, les petits

agriculteurs et les collectivités rurales, notamment en utilisant les semences et les connaissances traditionnelles de ces peuples.

C. Le milliard oublié : la prévalence de la pauvreté est pire dans les zones arides

26. Beaucoup des plus pauvres et des plus désavantagés du monde se heurtent chaque jour à ces problèmes et à d'autres. La majorité des pauvres, notamment ruraux, vivent dans des zones souvent qualifiées de « marginales » ou de « fragiles ». Un trait commun de ces lieux « difficiles » est l'aridité, et le lien entre les zones arides et la pauvreté a été constaté à plusieurs échelles géographiques : mondiale et régionales, comme nationales et infranationales. Dans le monde, à peu près la moitié des habitants des zones arides sont pauvres : environ un milliard de personnes dont le bas niveau de bien-être indique une carence fondamentale dans le processus de développement, y compris le manque d'accès aux services de base comme l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

27. Pour leur subsistance, la grande majorité de ces habitants des zones arides dépendent directement d'une base de ressources naturelles très variable. Les zones arides englobent des conditions climatiques et écologiques diverses mais toutes caractérisées par la pénurie des ressources en eau. Leur pluviosité est faible en moyenne et souvent varie fortement d'une année à l'autre et même entre lieux proches. Il en résulte un groupe d'environnements physiques caractérisés par le dynamisme et la faiblesse des services écosystémiques.

28. Dans les zones arides rurales et sur les terres dégradées en général, la pauvreté découle d'un ensemble de causes solidaires. D'autres facteurs souvent invoqués pour expliquer les concentrations de la pauvreté rurale sont l'isolement physique, la marginalisation politique et le manque connexe d'infrastructures dont, entre autres, le manque d'accès aux marchés, à l'éducation et aux services de santé.

29. Or, le faible rang des zones arides quant au bien-être n'a rien d'inévitable. En effet, si difficile qu'y soit la vie, les habitants de ces zones ont réussi à s'y maintenir depuis des milliers d'années et on peut même citer des exemples frappants de productivité et de prospérité dans ces régions. Les zones arides fournissent au monde une bonne partie de ses aliments sous forme de grains et de bétail. De vastes zones céréalières sont en zone semi-aride : les grandes plaines d'Amérique du Nord, les pampas de l'Argentine et la zone du blé de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Kazakhstan. Les parcours des zones arides nourrissent environ 50 % du cheptel mondial. Par ailleurs, de grandes métropoles mondiales comme Beijing, Le Caire, Delhi, Los Angeles et Mexico se trouvent dans ces zones.

30. Ces simples faits contredisent le mythe qui fait de ces zones des espaces vides, stériles et de peu de valeur économique, l'une des nombreuses idées fausses qui ont gêné leurs progrès vers le développement durable et qui participent à leur négligence par les dirigeants de la politique et des affaires. L'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement a enseigné qu'il est possible, en recourant à des cibles, d'inciter les pays à s'attaquer aux questions de la pauvreté dans divers environnements.

31. De nombreuses régions où règne la pauvreté sont caractérisées par des niveaux de risque élevés face auxquels les pauvres sont souvent mal équipés. Cela rend leur

détresse plus probable et complique leurs efforts pour en sortir. Les périls naturels comme les extrêmes climatiques, notamment la sécheresse, sont des causes typiques de ces niveaux de risque. La perte d'aliments et de revenus due à une mauvaise récolte ou à la mortalité du bétail en est pour les ménages une conséquence fréquente.

D. Désertification, dégradation des sols et sécheresse : gestion des risques

32. Le risque de catastrophe naturelle est fondamentalement lié à la pauvreté plus générale. Les pays dont l'économie est petite et vulnérable, comme les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, souffrent alors de pertes économiques élevées par rapport à leur produit intérieur brut (PIB), et leur résilience aux pertes dues aux catastrophes naturelles comme la sécheresse et les inondations est particulièrement faible. Le cas d'Haïti illustre la vulnérabilité et la faible résilience des pays les moins avancés face à diverses catégories de chocs, notamment ceux qui résultent des changements climatiques. Après le séisme dévastateur de février 2010, la reconstruction du pays doit impérativement aborder le grave problème de la dégradation des sols car le futur développement durable d'Haïti dépend de ses terres productives.

33. Les collectivités rurales ont elles-mêmes mis au point de nombreuses stratégies pour gérer les risques intrinsèques de la variabilité des environnements naturels mais leur résilience aux perturbations pourra être renforcée souvent par une assistance très simple à leur développement. La sécheresse pose un grave problème dans le nord-est semi-aride du Brésil, où l'approvisionnement sûr est fiable en eau, est un moyen vital d'accroître l'efficacité de l'utilisation de ressources sporadiques. Depuis 2003, le Programme du million de citernes (PIMC) s'emploie à y fournir une eau potable, à l'épreuve de la sécheresse, à 1 million de ménages ruraux – environ 5 millions de personnes – par une méthode décentralisée et rustique de gestion des eaux de pluie. On aide les familles, par une approche participative et communautaire, à construire leurs propres citernes pour la collecte de ces eaux. Dès janvier 2011, plus de 320 000 citernes avaient été construites. Cette initiative a engendré des emplois et des revenus, aidé à alléger les tâches domestiques de nombreuses femmes et permis à davantage d'enfants d'aller à l'école. De plus, les maladies liées à l'eau contaminée ont reculé.

E. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et condition de la femme : les femmes portent la charge de la dégradation des sols mais elles offrent des solutions

34. En zone rurale, la division du travail se fait souvent en fonction du sexe. Les femmes entreprennent beaucoup de tâches ménagères dont la collecte du bois et de l'eau et l'alimentation. Dans les environnements dégradés, ces tâches deviennent plus difficiles et plus pénibles. Mais si on investit pour offrir aux femmes et aux filles des possibilités, cela a des effets multiplicateurs considérables pour tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

35. On peut citer un exemple portant sur l'accès aux services modernes d'énergie dans le Mali rural où presque toute l'énergie provient de la biomasse, créant des couloirs déboisés le long des routes d'accès et exacerbant les problèmes de l'érosion

des sols et de la désertification. Depuis les années 90, certains villages disposent de moteurs diesel montés sur plate-forme qui fournissent hors réseau une énergie à plusieurs usages : traitement des denrées agricoles, pompage de l'eau, recharge des batteries et éclairage. Des groupes de femmes exploitent et entretiennent le matériel sur ces « plates-formes polyvalentes » et elles vendent les services d'énergie à des clients locaux.

36. Ce programme a allégé le fardeau de la collecte du bois de chauffage, ce qui, pour les femmes, économise beaucoup de temps. De multiples bienfaits en découlent : revenus monétaires accrus, consommation alimentaire plus forte, meilleures possibilités de santé pour les femmes et d'éducation pour les filles, et moindres ponctions sur les sources locales de bois de chauffage. Avant d'être transposée à grande échelle, la méthode pourrait être modifiée, en utilisant l'abondante énergie solaire propre aux zones arides pour accroître l'accès des pauvres à l'énergie et alléger les pressions sur la biomasse.

37. Selon la Convention sur la lutte contre la désertification, la participation complète et égale des deux sexes est un impératif. Les plates-formes polyvalentes du Mali rural montrent la rapidité et la profondeur des bienfaits qui peuvent découler de petits investissements visant les rurales.

F. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et croissance économique

38. L'essence même de toute politique visant la pauvreté rurale doit être de chercher à améliorer les activités ménagères en place, c'est-à-dire généralement un type ou un autre d'agriculture, tout en agrandissant la gamme des activités potentielles des membres de la famille. Accroître les choix pour engendrer des revenus fondés sur la participation effective de tous les secteurs de la société peut rendre ces régions plus attrayantes à l'investissement public et privé, ce qui, avec le temps, aboutit à des services et à une infrastructure améliorés dans un « cercle vertueux » de développement.

39. Mais pour avoir accès à des activités rémunératrices et en profiter, il faut absolument avoir accès aussi à des biens et services comme les terres, l'éducation et l'infrastructure. Si le patrimoine naturel se dévalorise à cause de la dégradation et de la sécheresse, les progrès accomplis vers l'accès à d'autres types de biens seront compromis. En maîtrisant et en inversant la désertification et la dégradation des sols et en atténuant les effets de la sécheresse, l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification apporte donc une contribution positive et directe à la réduction de la pauvreté dont souffrent 1 milliard d'habitants des zones arides.

IV. Désertification, dégradation des sols, sécheresse et développement durable

L'entretien des services écosystémiques exige des liens solides entre la science et la politique et un accent sur les synergies

40. La dégradation des sols corrode les trois piliers du développement durable mondial. Par-delà les pénuries alimentaires, la désertification, la dégradation des

sols et la sécheresse peuvent engendrer le chômage, la détérioration économique, les tensions sociales, les migrations involontaires et les conflits. En 2008, la flambée des prix de denrées de base comme le riz et le maïs a coïncidé dans le monde entier avec des émeutes de la faim et les désordres civils connexes.

A. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse provoquent l'insécurité alimentaire

41. Il y a dans le monde quelque 925 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim, dont 80 % sont des petits agriculteurs et des ruraux pauvres et sans terre. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour nourrir 3 milliards de personnes de plus d'ici à 2050, il faudra augmenter de 70 % la production alimentaire mondiale. Le problème sera particulièrement difficile dans les parties les plus vulnérables du monde en développement mais les tendances actuelles à la hausse des prix alimentaires commencent à toucher aussi les habitants des pays et des villes industrialisés.

42. Dans la décennie qui vient, on pense que la hausse des prix alimentaires mondiaux persistera car la dégradation des sols contribue à leur cherté et à leur instabilité en réduisant la production et en la rendant plus vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux conditions climatiques en flux. D'après l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, la dégradation des sols d'ici à 25 ans risque de réduire de 12 % la production alimentaire mondiale, ce qui, pour certaines denrées, se traduira par une augmentation de 30 % des prix mondiaux.

43. Améliorer la résilience des systèmes de production agricole face aux sécheresses et aux autres phénomènes climatiques extrêmes ainsi qu'aux impacts insidieux des changements climatiques est donc une tâche primordiale. Autre stratégie importante : protéger ou restaurer les terres dégradées qui contribuent directement, ou indirectement par les services écosystémiques, à la productivité agricole. Pour atteindre les cibles alimentaires mondiales, il faudra une gestion améliorée et viable des ressources en cause : terres, nutriments et eau.

B. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse ont des coûts économiques, sociaux et écologiques

44. La terre a une valeur de capital naturel et son utilisation non viable a ses coûts bien que ceux de la dégradation dépendent en partie des priorités de l'exploitant.

45. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse ont d'importants coûts sociaux et écologiques. À l'échelle mondiale, les pertes de production primaire nette peuvent servir d'indicateur de cette dégradation. Celle-ci, mesurée comme perte de production primaire nette a aussi causé entre 1981 et 2003 une perte de carbone fixe d'environ 900 millions de tonnes évaluées à 48 millions de dollars. La dégradation des sols et la pauvreté coïncident souvent : on l'a vu dans l'évaluation de leur dégradation en zone aride où la répartition géographique des pertes de production primaire nette a été comparée à celle de la mortalité infantile et du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Dans les seules zones arides, la dégradation des sols coûterait aux pays en développement environ de 4 à 8 % de leur PIB chaque année.

C. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse sont un obstacle majeur au progrès dans les pays les moins avancés

46. L'économie de la plupart des pays les moins avancés dépend largement d'une agriculture sensible au climat, qui emploie en moyenne 70 % de la population. Or, les sols, leur capital principal ou unique, sont constamment amenuisés, ce qui aggrave la pauvreté.

47. Les impacts nocifs des changements climatiques aggravent la situation. Les pays les moins avancés d'Asie du Sud ont subi d'énormes pertes lorsque leur productivité agricole a diminué de 30 à 40 %. Dans certains pays les moins avancés d'Afrique, les rendements de l'agriculture pluviale pourraient être réduits jusqu'à 50 % d'ici à 2020.

48. Depuis 10 ans et malgré une croissance moyenne de 6 % du PIB, les pays les moins avancés augmentent leurs importations d'aliments et ont moins de sécurité alimentaire. Dans la plupart d'entre eux, 70 % de la population privés de cette sécurité vivent en zone rurale, surtout là où les rendements sont très faibles.

49. Dans les pays à économie agraire, il est prioritaire de s'attaquer aux questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse par des investissements judicieux dans l'agriculture et le développement rural afin de surmonter la pauvreté et de stimuler la croissance. D'après la Banque mondiale, la croissance du PIB agricole est jusqu'à quatre fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle du PIB d'autres secteurs.

D. Comprendre la dimension économique et les incidences sociales de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse

50. Financé par le Gouvernement allemand, un bilan analytique des économies de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse a révélé que les études estimatives actuelles sont surtout axées sur les coûts directs de la dégradation des sols pour la productivité agricole. La plupart des calculs se font au niveau des pays et se bornent aux effets de l'érosion des sols. Leurs coûts estimatifs vont de moins de 1 % à environ 10 % du PIB agricole. Les coûts non locaux sont nettement plus élevés. Pour ne donner qu'un exemple, le coût annuel de l'envasement dans les retenues des grands barrages du monde est d'environ 18,5 milliards de dollars lorsqu'on considère la perte d'énergie hydraulique, la perte de productivité pour l'agriculture irriguée et les frais d'entretien des barrages. La dernière évaluation, au Malawi, estime à 54 millions de dollars (1,6 % du PIB) en 2007, le coût annuel sur place de la perte de productivité agricole due à la dégradation des sols. Pour réduire cet impact les coûts annuels nécessaires seraient de 10 millions de dollars.

51. La sécheresse est un des phénomènes météorologiques extrêmes les plus nuisibles à l'économie. Aux États-Unis, son coût économique annuel serait de 6 à 8 milliards de dollars et il a même atteint 40 milliards de dollars en 1988. La

sécheresse de 1999-2000 au Kenya, une des pires de son histoire, a diminué de 1,4 % son PIB et accru de 2,2 % l'inflation. Lors de la sécheresse de 1991-1995 en Australie, la production des industries rurales a baissé de 10 %, ce qui a coûté à l'économie du pays 5 milliards de dollars des États-Unis. Les secours fournis par les gouvernements des pays du Commonwealth ont eux-mêmes coûté 590 millions de dollars.

52. L'étude sur l'économie de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse¹ doit fournir une évaluation économique de la dégradation des sols et une analyse coût-avantage de leur gestion durable. La communication ciblée des résultats permettra aux décideurs d'apporter une riposte idoine à la dégradation des sols afin de renforcer le développement rural et la sécurité alimentaire mondiale. Cela suppose une évaluation scientifique indépendante dans le contexte d'une approche économique judicieuse et fondée sur les faits.

E. S'attaquer à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse est un des meilleurs moyens d'atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique

53. La question de la dégradation des sols non forestiers est d'une importance extrême même pour la dégradation des forêts. Si on ne s'attaque pas vigoureusement à celle-là, jusqu'à 70 % de l'atténuation qu'engendrerait la protection de celles-ci seraient perdus.

54. Mais confronter les nombreux coûts de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse pour la société et l'environnement est compliqué par les changements écologiques et économiques liés aux changements climatiques et à la perte de la biodiversité. La désertification et la dégradation des sols diminuent la biodiversité tant en surface que sous terre; or cette diversité est l'assise des services écosystémiques dont la société bénéficie. La dégradation des sols contribue aussi aux changements climatiques mondiaux en émettant dans l'atmosphère le carbone contenu dans la végétation et les sols. Les rétroactions peuvent exacerber les liens entre d'une part, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, et, d'autre part, les changements climatiques et la perte de la biodiversité, ce qui pose de graves problèmes aux populations dont la subsistance dépend directement des ressources biologiques. Si les changements nécessaires ne sont pas apportés dans l'utilisation de ces ressources, elles risquent d'être réduites à des utilisations non viables des terres, d'où la dégradation des sols. Fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, l'appui aux pays en développement face aux impacts nocifs des changements climatiques et de la désertification est également essentiel.

¹ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, document d'analyse, mai 2011.

F. La gestion durable des terres peut mondialement avoir des avantages importants pour le piégeage du carbone et la protection de la biodiversité

55. L'une des plus répandues des nombreuses synergies complexes entre les trois Conventions de Rio provient des changements dans l'usage des terres. La déforestation convertit les forêts en dioxyde de carbone et réduit la capacité de piégeage du carbone qu'a la végétation ainsi que la capacité de rétention de l'eau qu'ont les sols, d'où leur dégradation. Un programme de gestion durable des terres, englobant les forêts et l'agriculture limitera donc le réchauffement mondial et conservera une certaine biodiversité tout en améliorant la subsistance des collectivités qui dépendent de la terre.

56. La gestion durable des sols est essentielle aussi pour le succès des projets conçus pour compenser les émissions de gaz à effet de serre que finance la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD et REDD plus). Cela tient au fait que, sans programmes pour prévenir et inverser la dégradation des sols au lieu d'empiéter sur elle, la préservation des forêts n'aura que des résultats limités.

G. L'amélioration des politiques de gestion durable des sols suppose une base scientifique plus rigoureuse

57. Les menaces sur le développement durable que sont la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse sont connues depuis longtemps. Dès 1987, le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement intitulé « Notre avenir à tous » a fait valoir que l'utilisation des terres par l'agriculture et la foresterie devrait être fondée sur une évaluation scientifique de la capacité des terres et sur la surveillance de l'usure annuelle des sols de surface. Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et les textes issus des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable ont accordé beaucoup d'attention à ces questions. Le fait que les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification comprennent l'amélioration tant des conditions physiques et biologiques des terres que de la subsistance des populations touchées pose en soi de graves problèmes méthodologiques pour l'intégration du contrôle et de l'évaluation des paramètres humains et écologiques.

58. Or, face à ces menaces, les progrès ont été compromis en partie par les difficultés dans la mesure de la distribution, de l'étendue et de la gravité des nombreux types de dégradation. Les cartes et bases de données ne donnent ni une image exacte des dimensions mondiales et de la dynamique locale du problème ni une idée des effets des investissements dans la gestion durable des sols.

59. Les parties à la Convention sur la lutte contre la désertification ont donc adopté deux indicateurs d'impact obligatoires : l'état de la couverture végétale et la proportion de la population qui vit en deçà du seuil de la pauvreté.

60. Par son projet d'évaluation des terres en zone aride, la FAO a créé une ligne de base mondiale de surveillance par une série d'indicateurs tirés des données satellitaires et des bases de données existantes.

61. Il est absolument primordial d'obtenir de ces indicateurs d'impact des détails exacts car ce n'est qu'après s'être entendu sur ceux-ci qu'on pourra fixer les lignes de base du contrôle et de l'évaluation. L'établissement de conditions sur ces lignes permettra de s'entendre ensuite sur les cibles d'impact.

62. Face à ces problèmes, les progrès ont été gênés par des difficultés de communication entre les milieux scientifiques et les organes de la Convention. Le renforcement de la base scientifique de celle-ci sur les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse est un important précurseur pour la fixation de cibles d'impact. Tant dans la Convention que dans les milieux scientifiques mondiaux, les protocoles et formats institutionnels doivent être améliorés. Une série de conférences scientifiques a donc été prévue pour renforcer l'apport d'informations scientifiques dans les délibérations et décisions concernant la Convention. Néanmoins, il faudrait encore un mécanisme de contacts plus continus entre la science et la Convention pour des activités comme le contrôle et l'évaluation. La création d'une autorité mondiale sur les connaissances scientifiques et techniques intéressant la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse est un des résultats attendus de la Stratégie décennale de la Convention.

V. Dimensions politiques de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse

Investir des ressources rares par une approche intégrée pourra maximiser les impacts et les avantages

63. La prévention de la dégradation des sols et leur amélioration sont réalisables et auront des effets prolongés. Le fait est que, pendant la période où 24 % de la surface terrestre mondiale a montré une tendance croissante à la dégradation, on a constaté des améliorations sur 16 % environ des terres émergées, notamment sèches et pastorales. Les éléments cruciaux de toute méthode efficace de gestion durable des sols exigeront certes de la communauté internationale l'appui humain, financier et technique aux plans d'action nationaux des parties ainsi qu'aux groupes de coordination régionaux, qui pourront jouer un rôle catalyseur dans la mise en œuvre des annexes régionales à la Convention sur la lutte contre la désertification.

A. Les buts ultimes de la gestion durable des sols sont d'améliorer le bien-être économique et social des populations touchées, de soutenir les services écosystémiques et de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques

64. L'universalité de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse et leurs liens avec d'autres problèmes mondiaux de développement signifient que, face aux questions en cause, les stratégies devraient être intersectorielles et synergiques pour aider puissamment à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable. Les progrès en ce sens peuvent être accomplis par les collectivités, les gouvernements, les donateurs, les organismes internationaux et les investisseurs privés. Les investissements faits par tous ces groupes devraient envisager solidairement la société humaine et l'action de la nature. Face à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse, les buts ultimes de cette

démarche intégrée devraient être triples : améliorer le bien-être économique et social des populations touchées, leur permettre de soutenir leurs services écosystémiques et renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, y compris climatiques, dans l'environnement.

B. Le financement de la gestion durable des sols devrait inclure les investissements du secteur privé

65. Pour faciliter la mise en œuvre de la Convention, les sources de financement actuelles, nationales, bilatérales et multilatérales, devraient être utilisées avec d'autres sources novatrices de financement : secteur privé et autres. Les personnes directement impliquées dans la gestion durable des sols (agriculteurs et éleveurs), sont certes indispensables à sa réussite mais c'est vrai aussi de toute une gamme d'entreprises dont les activités ont un effet direct sur les sols, notamment celles qui s'occupent d'agriculture, d'énergie, de gestion de l'eau et de foresterie, ou celles qui participent à des activités dont les déchets et les sous-produits affectent la fertilité des sols.

C. Les cinq conditions du succès des politiques visant à accélérer la gestion durable des sols

66. La gestion durable des sols ne peut réussir isolément, mais doit s'imbriquer dans d'autres politiques. L'élimination de la pauvreté est un des impératifs essentiels du développement durable et l'attaque de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse devrait jouer un rôle primordial pour réaliser la durabilité. L'expérience des pays qui s'efforcent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement illustre les conditions à remplir pour transposer à grande échelle ou réaliser la gestion durable des sols.

1. Développement dirigé par les pays et gouvernance efficace

67. Le choix des politiques suivies et la manière dont elles sont mises en œuvre déterminent les progrès vers les objectifs du Millénaire et la manière dont la gestion durable des sols pourra aider ce processus. Une mise en œuvre efficace exige aussi des structures politiques représentatives, des institutions responsables et des administrateurs motivés et compétents.

68. Par les consultations et la participation, il est essentiel d'introduire les questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans les stratégies de développement et les plans d'investissement des nations et des collectivités. Autres impératifs pour la gestion durable des sols : planification de leur utilisation et régimes fonciers appropriés englobant les ressources naturelles, qui attirent les investissements et servent à prévenir les conflits à propos des terres productives.

69. Le Tadjikistan donne un exemple de la manière dont le développement dirigé par les pays et la gouvernance efficaces peuvent être facilités. Un récent projet de renforcement de la gouvernance agricole a contribué à atténuer la pauvreté rurale et à faire prospérer l'agriculture en renforçant la participation des agriculteurs aux décisions et en les faisant mieux entendre par les décideurs nationaux. Des exemples

émanant de l'Afrique de l'Ouest prouvent que les conventions locales sur l'utilisation et la protection des ressources naturelles qui régissent le recours et l'accès à celles-ci sont des outils importants de leur gestion décentralisée, à condition d'être suffisamment institutionnalisées et économiquement viables pour la population.

70. On a autrefois négligé les moyens de surveillance de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse et l'effet des investissements dans la gestion durable des sols, mais leur renforcement s'est avéré essentiel pour encourager la prise de décisions politiques judicieuses.

2. Croissance économique inclusive et favorable aux pauvres avec accent sur la productivité agricole

71. Dans la plupart des zones rurales, il est essentiel d'améliorer les rendements agricoles, notamment en accroissant les entrées (par exemple : crédit, meilleures semences et gestion de l'eau). Il est primordial de recenser les avantages relatifs pour stimuler la croissance agricole dans les régions lointaines et désavantagées, cas de beaucoup de zones arides. Lorsque l'accès aux marchés est bon et que les sols sont favorables, le développement de l'irrigation à petite échelle pourra donner des rendements maximaux. L'élevage extensif du bétail pourra avoir des avantages relatifs dans les zones défavorables à la culture, notamment lointaines et peu peuplées (par exemple, l'Afrique de l'Ouest et l'Altiplano-Puna des Andes centrales). Notamment dans les villes en plein essor des pays en développement, les marchés en expansion des produits de l'élevage offrent de grandes possibilités de maximiser les avantages potentiels de ces zones si on aide les éleveurs pauvres à mieux s'intégrer avec la commercialisation et le traitement commercial. Il faudrait aussi introduire des garanties pour protéger les pauvres contre leur marginalisation accrue en cas de concurrence par des investisseurs extérieurs.

72. Le secteur privé est indispensable à ces stratégies de stimulation de la croissance agricole mais il lui faut des investissements publics dans les transports et les communications, les droits de propriété et les transferts de technologies. En Chine, trois décennies de réforme de plus en plus libérale des droits à l'utilisation des terres agricoles ont contribué énormément à la réduction spectaculaire des taux de pauvreté. En Inde, les rendements céréaliers, fortement améliorés depuis 40 ans grâce à l'investissement public à long terme dans l'amélioration des variétés suivi de l'implication du secteur privé, se sont traduits par des progrès remarquables de la sécurité alimentaire rurale.

3. Investissement public dans l'éducation, la santé et les services essentiels

73. Souvent en raison de leur faible densité démographique et de leur éloignement des centres urbains, beaucoup de zones rurales souffrent de prestations insuffisantes en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'autres infrastructures de base. L'investissement dans l'amélioration des services essentiels est lié de diverses manières à la gestion durable des sols. Par exemple, des agriculteurs en meilleure santé seront mieux à même de mettre en œuvre des mesures de conservation des sols, et des terres durablement gérées amélioreront la sécurité alimentaire et les niveaux nutritionnels. Il est probable aussi que les zones relativement bien alphabétisées auront de meilleures perspectives de croissance favorable aux pauvres.

74. Les prestations peuvent améliorer la résilience des collectivités rurales face à la variabilité des environnements naturels. Par exemple, un approvisionnement sûr et fiable en eau est un moyen essentiel d'accroître l'usage efficace de ressources sporadiques. On y est parvenu simplement dans le nord-est du Brésil, sujet aux sécheresses, grâce au Programme du million de citernes (voir par. 33 ci-dessus).

75. Pour les éleveurs itinérants, un élément de mobilité peut être introduit dans la prestation de certains services. Des systèmes unissant les services humains et animaux par « Une même santé » bénéficient aussi du partage de la logistique des transports et du matériel. Pour les éleveurs, la santé du bétail est essentielle car il est leur principale source de subsistance et l'assise de la richesse économique et du respect social. De plus, les services vétérinaires peuvent lutter contre les maladies contagieuses et infections transmissibles entre animaux et humains, améliorant ainsi le bien-être des uns et des autres. Des animaux plus sains assurent aux éleveurs une meilleure sécurité alimentaire et des revenus plus élevés. L'élimination des maladies humaines graves a aussi des effets synergiques pour appuyer les progrès vers de nombreux autres objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Filets de sécurité

76. Une autre condition du succès peut être satisfaite par des interventions ciblées au moyen de programmes d'aide sociale et d'emploi public. Il est facile et efficient de cibler les prestations aux pauvres et cela peut bien réduire la pauvreté. Les programmes gouvernementaux de subvention et d'allocation aux ménages en difficulté, malgré d'autres aides, peuvent servir dans toute zone déshéritée, y compris dans les régions pauvres et éloignées où les services sont rares. Inaugurée en Amérique latine, cette démarche a été suivie en Afrique et en Asie. Si les programmes de transfert de fonds sont intégrés avec l'action de vulgarisation des technologies de gestion durable des sols, les pauvres pourront investir directement dans leur terre pour en accroître la productivité.

77. Autres formes d'intervention ciblée : les systèmes publics de travail garanti, programmes qui peuvent fournir la main-d'œuvre voulue pour régénérer le secteur rural par des améliorations d'infrastructure et une meilleure productivité agricole. Ils ont l'avantage de pouvoir être mis en œuvre assez vite ou transposés rapidement.

5. Amalgame de la gestion durable des sols, de l'adaptation aux changements climatiques et du développement à faibles émissions de carbone

78. Pour la Convention, une condition particulièrement prioritaire est d'aider les ménages tributaires des ressources naturelles à gérer leurs risques et à réduire les chocs climatiques. La gestion durable des sols a d'ailleurs été reconnue comme un domaine d'investissements essentiel pour renforcer la résilience aux effets des changements climatiques selon le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques, ouvrant la voie à l'intégration de la gestion durable des sols dans la planification de base et la réalisation du développement.

79. Les politiques suivies comprennent ceci : incitations aux pratiques de gestion des sols résilientes au climat, développement de variétés végétales et animales plus résilientes au climat et réduction de la vulnérabilité par l'accroissement des revenus, l'amélioration de l'accès aux marchés et le développement de marchés et de

produits nouveaux. Les gouvernements peuvent aider encore en garantissant les systèmes d'assurance privés à l'agriculture et à l'élevage.

80. Dans certaines régions, l'avantage relatif tient aux possibilités nouvelles liées aux changements climatiques et intéressant la fixation du carbone – ou séquestration – et l'énergie renouvelable (solaire, éolienne et biomassive), éléments d'une économie verte pouvant avoir une importance particulière pour les zones rurales au peuplement faible. Autre voie éventuelle de développement substitutif : l'écotourisme. Il faudrait étudier les modèles novateurs de financement comme la loi forestière n° 7575 qui, au Costa Rica, autorise des versements aux propriétaires qui conservent leurs forêts et aident ainsi à sauvegarder les services écosystémiques de la nation : protection des bassins versants, séquestration du carbone, conservation de la biodiversité, respect des paysages et tourisme.

D. Le système des Nations Unies face aux zones arides

81. L'Assemblée générale des Nations Unies a déjà reconnu le caractère intersectoriel de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse; à cet égard, elle a invité toutes les organisations compétentes du système à coopérer avec le secrétariat de la Convention pour faire face efficacement à la désertification et à la sécheresse. On crée actuellement un réseau des Nations Unies sur les questions foncières des zones arides afin de proposer des options qui, comme la mise en œuvre de la Stratégie décennale de la Convention, offriront une réponse cohérente du système des Nations Unies à ces questions. Créé pour deux ans en septembre 2009 par le Groupe de gestion de l'environnement, le Groupe de gestion des problèmes des terres a rédigé un rapport sur la réponse rapide du système des Nations Unies visant les zones arides et soulignant leur importance pour les grandes questions mondiales, dont les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les établissements humains. Ce rapport n'est pas la fin du processus mais bien une étape dans un effort exceptionnel du système pour « s'unir dans l'action » afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Convention.

82. La prémisse de ce rapport est que les zones arides sont lésées dans les pays pauvres par les problèmes écologiques de l'aridité et de la variabilité et par leur corollaire socioéconomique, le sous-investissement chronique, mais aussi qu'elles offrent des possibilités d'investissement que le système des Nations Unies peut faire valoir. Le rapport souligne aussi que le coût de l'inaction serait tel que la communauté internationale doit réussir.

83. Provisoirement intitulé « Zones arides mondiales : réponse systémique de l'ONU », le projet de rapport est à l'examen final et sera disponible en octobre 2011 pour la dixième session de la Conférence des Parties à Changwon, en République de Corée. À partir des conclusions qu'il contiendra, le Groupe de gestion des problèmes des terres mettra au point des recommandations de suivi pour un programme commun d'action visant les zones arides et peut-être les terres en général. On pourrait d'ailleurs étendre à toutes les terres la portée de la Convention tout en maintenant l'accent sur les zones arides.

VI. Faire face à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse

La maîtrise de la dégradation des sols et l'atténuation des effets de la sécheresse ne peuvent qu'être propices à la viabilité de l'environnement mondial

A. Vers des bienfaits mondiaux

84. L'inversion et la prévention de la dégradation des sols ainsi que l'atténuation des effets de la sécheresse peuvent avoir pour le monde de multiples bienfaits. Les projets visant ces questions contribuent à favoriser la productivité agricole et la sécurité alimentaire, à améliorer les conditions de vie et à atténuer la pauvreté. Ils aident automatiquement à entretenir les services écosystémiques et à favoriser la conservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Il est essentiel aussi de s'attaquer à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse pour lutter contre la déforestation. En somme, faire face à ces trois questions n'a que des avantages pour la viabilité de l'environnement mondial.

85. Depuis ses origines, des progrès considérables ont été faits vers les objectifs de la Convention. La désertification et la dégradation des sols sont désormais reconnues comme étant un problème d'ampleur mondiale pour l'environnement comme pour le développement. On en est ainsi venu à admettre que les outils et les mesures que la Convention énonce sont mondialement applicables à la gestion durable des sols. On doit ces progrès à une meilleure compréhension de la nature fondamentale des systèmes humain et écologique : à savoir qu'ils sont indissociables et universels.

86. Dans le contexte de la Stratégie décennale de la Convention, on a instauré les rapports à base d'indicateurs et la gestion axée sur les résultats. La Convention a atteint le stade de la mesurabilité s'agissant des indicateurs d'impact et de performance mais elle se heurte encore à des difficultés d'ordre institutionnel, financier et scientifique/politique liées à la lutte contre la dégradation des sols et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

B. Composants de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse

87. La viabilité suppose un développement approprié, et l'exploitation des possibilités de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse exige, par un processus participatif, la mise au point et en œuvre au niveau national d'une stratégie bien intégrée qui devrait :

a) Perfectionner la base de connaissances, améliorer leur partage et rapprocher la science de la pratique du développement pour tirer le maximum de la technologie et encourager une gestion viable aux niveaux national et mondial;

b) Réévaluer aux niveaux international et national la valeur économique totale des terres, en tant que capital naturel, pour rectifier leur sous-estimation systémique dans la planification et la politique nationales, et améliorer le bien-être;

c) Promouvoir les investissements publics viables dans les ressources naturelles pour remédier à leur relative négligence, fournir de meilleures incitations à l'investissement privé – par une législation et des politiques idoines – et reconnaître les petits investissements écologiques;

d) Aux niveaux international et national, profiter de la croissance des marchés pour éliminer les obstacles à la participation et recourir à des marchés plus efficaces, plus accessibles et plus équitables afin de progresser vers le développement durable;

e) Favoriser les changements institutionnels au niveau national pour renforcer les droits aux ressources naturelles, réformer la distribution inéquitable, mieux gérer le risque et accroître la résilience des systèmes humain et écologique.

Recommandation

Envisager les moyens d'élargir la portée de la Convention, y compris l'option d'un instrument international non exécutoire sur la gestion durable de tous les types de sols.

C. Élargir le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention

88. La participation du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention offre la possibilité d'accroître l'apport de ressources financières et technologiques et l'édification des capacités de développement durable.

Recommandation

Les institutions internationales devraient cofinancer et négocier la participation du secteur privé aux projets de mise en œuvre de la Convention par exemple en facilitant les partenariats public-privé et en veillant à ce que les projets correspondent bien aux objectifs de la Convention.

D. Rio +20 : une occasion de jeter les bases de la gestion durable des sols

89. À Rio de Janeiro, la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable sera axée sur les économies vertes dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et du futur cadre institutionnel dudit développement. La gestion durable des ressources naturelles a déjà été reconnue comme étant indispensable à l'économie verte. Le moment est venu de plaider la cause de la gestion efficace des ressources naturelles – élément central de l'économie verte – et de la lutte pour éliminer la pauvreté afin d'assurer le développement durable. Tout devrait donc être fait pour intégrer au sommet des programmes mondiaux, régionaux et nationaux les questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse afin de préparer Rio +20 et de présenter les pratiques optimales sur la manière dont la gestion des sols peut contribuer à l'économie verte.

Recommandations

- Dans la perspective de Rio +20, intégrer au sommet des programmes mondiaux, régionaux et nationaux les questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans les économies vertes, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.
- Présenter les pratiques optimales sur la manière dont la gestion durable des sols peut contribuer à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

E. Améliorer le cadre du quatrième objectif de la Stratégie décennale de la Convention : mobiliser des ressources en faveur de sa mise en œuvre

90. Le quatrième objectif de la Stratégie est de mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention en créant des partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

Recommandations

- Établir des partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.
- Renforcer les moyens de mise en œuvre de la Convention par l'investissement, le financement et l'accès aux technologies voulues.
- Intégrer systématiquement les investissements pour la gestion durable des sols dans les fonds pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques.
- Par-delà les initiatives forestières récentes et neuves et les mécanismes pour un développement propre, élaborer des instruments financiers appropriés à l'atténuation des changements climatiques par la gestion durable des sols.

F. Renforcer l'assise scientifique de la Convention et favoriser l'établissement d'une autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse

91. Dans le contexte de la Stratégie décennale et au titre de l'objectif opérationnel 3 et des résultats attendus concernant la science, la technologie et les connaissances, les parties ont convenu que le processus de la Convention deviendrait une autorité mondiale sur les connaissances scientifiques et techniques relatives à la désertification, à la dégradation des sols et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

Recommandations

- Renforcer l'assise scientifique de la Convention et favoriser l'établissement d'une autorité mondiale sur les connaissances scientifiques et techniques concernant les questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse ainsi que l'amélioration des réseaux d'organismes scientifiques à tous les niveaux (national, sous-régional et régional) mobilisés contre la

désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, d'après une analyse complète des lacunes et des besoins dans les domaines scientifiques liés à ces questions.

- Plaider la cause de l'investissement accru dans la gestion durable des sols par le biais de l'initiative sur l'économie de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse (par. 52 ci-dessus) à l'interface de la science et de la politique.

G. Profiter de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification pour plaider la cause de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse

92. L'Assemblée générale a proclamé la décennie 2010-2020 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

Recommandation

Élaborer des stratégies au niveau national et au sein du système des Nations Unies pour prôner la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.

H. Prévoir une réponse intégrée du système des Nations Unies aux questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse

93. Pour maximiser les ressources rares et les bienfaits qu'elles engendrent, il faut une réflexion et une action intégrées. La coopération s'impose entre les secrétariats des Conventions de Rio et les organismes des Nations Unies compétents ainsi qu'entre les organismes de développement et le nombre croissant de fonds et de moyens de financement bilatéraux et multilatéraux disponibles face à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse.

Recommandation

Sous l'égide de la Convention, encourager le système des Nations Unies à la coordination et à la coopération sur les questions de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse.

VII. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale

94. Vu ces appels à l'action, les questions suivantes sont proposées à l'examen des deux réunions-débats qui constitueront la réunion de haut niveau d'une journée de l'Assemblée générale sur le thème de la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, entre les réunions plénières d'ouverture et de clôture.

Questions éventuelles pour les réunions-débats

95. Rares sont les pays touchés qui ont adopté des politiques ou créé des partenariats clairs, comme l'allocation de postes budgétaires spéciaux ou de stratégies d'investissement pour lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. D'autre part, la confusion institutionnelle règne quant au cadre et au siège administratifs des coordonnateurs des Conventions de Rio au niveau national. Les moyens nécessaires pour mesurer la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse ainsi que les progrès dus à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification risquent aussi de poser un problème.

Question à débattre

Par quelles méthodes les pays touchés devraient-ils amalgamer la gestion durable des sols aux domaines pertinents de la politique nationale, en tenant compte des impératifs humains, institutionnels et financiers?

96. Pour le développement durable, la gestion durable des sols est fondamentale. De nombreuses pratiques optimales existent mais leur mise en œuvre à grande échelle est assez rare. Pour gérer durablement les terres il faut des incitations comme les transferts de technologies, la rétribution des services écosystémiques, la sécurité des droits fonciers et bien d'autres. L'intégration aux processus de planification et de décision décentralisées et des cadres juridiques propices à l'investissement dans la gestion durable des terres sont impératifs ou nécessaires. L'utilité de chacun d'eux variera selon les circonstances, et les filières de diffusion des pratiques appropriées sont diverses : marchés, gouvernements, système des Nations Unies, organisations de la société civile et groupes d'utilisateurs des terres.

Questions à débattre

Quels sont les meilleurs moyens d'encourager les méthodes d'utilisation durable des sols et qui devrait être chargé de ces incitations? Comment le « milliard oublié », les habitants les plus pauvres à l'alimentation la plus précaire des zones arides pourront-ils être mis à même de participer à une gestion plus durable des terres? Comment inciter les chefs d'entreprise et le marché à investir dans la gestion durable des terres et de l'écosystème à tous les niveaux, y compris par des partenariats public-privé favorables aux pauvres?

97. Le soutien et la facilitation de la mise en œuvre de la gestion durable des sols doivent être intégrés plus efficacement dans des politiques de coopération, de développement et d'alignement sur les politiques des pays touchés.

Question à débattre

Par quels mécanismes les pays développés et les institutions financières internationales pourront-ils mieux prendre en considération la désertification, la dégradation des sols, la sécheresse et le potentiel des terres dans le cadre des politiques de coopération et de développement?

98. Le processus de la Convention sur la lutte contre la désertification a abouti à l'adoption de la Stratégie décennale, et la neuvième session de la Conférence des Parties a rendu la mise en œuvre mesurable en adoptant des indicateurs d'impact et de performance qui seront encore affinés mais la situation permet déjà de fixer des cibles quantifiées.

Questions à débattre

*Comment Rio +20 pourra-t-elle aider à mesurer la mise en œuvre de la Convention en fixant des cibles quantitatives d'action à tous les niveaux?
Comment la communauté internationale pourra-t-elle agir mondialement pour réaliser un taux nul de dégradation des sols, cible mondiale du développement durable, au moyen de la prévention ainsi que par leur restauration et leur remise en état?*
